

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2017

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

*En début de réunion, Mme Jeanne ROZIER du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Mayenne Bas-Maine est intervenue sur l'accompagnement de la commune vers le « zéro pesticides » pour des économies d'eau*

### **Lotissement de Jouvence : vente du lot n°4**

Le conseil municipal donne un avis favorable pour la vente du lot 4 (parcelle C N°1 198 : 748 m<sup>2</sup>) à M. Matthieu BRILLANT et Elodie JANSON, actuellement domiciliés Le Haut de la Voie à DOMALAIN (35), moyennant le prix de 8 938.60 €.

### **Convention avec l'école Saint Antoine de Ballots année scolaire 2017/2018**

Le nombre d'enfants de Fontaine scolarisés à l'école Saint-Antoine de Ballots est de 17 (en maternelle et primaire) à la rentrée scolaire 2017/2018. Le conseil municipal décide de reconduire le montant de la convention avec l'école Saint-Antoine de Ballots, soit une participation au financement des dépenses de fonctionnement de 600 € par enfant pour l'année scolaire 2017/2018. La participation totale s'élève donc à 10 200.00 €.

### **Encarts publicitaires dans le bulletin 2017**

Comme en 2016, le conseil municipal décide de faire appel à des entreprises pour participer financièrement à l'élaboration du bulletin communal 2017. L'entreprise qui souhaite faire apparaître un encart publicitaire dans le bulletin verse en contrepartie la somme de 30 € à la commune.

### **Communauté de communes du Pays de Craon : Transfert de charges 2017 - approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Le conseil municipal APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 26 septembre 2017 concernant le montant des charges et produits transférés en 2017.

### **Dissolution du SIAEP de LIVRE LA TOUCHE et transfert direct à la Communauté de Communes du PAYS de CRAON des actifs, passifs, résultats, contrats et du personnel affectés à la compétence « eau potable » transférée**

Le conseil municipal accepte la dissolution progressive du SIAEP de LIVRE LA TOUCHE à compter du 31 décembre 2017, pour ce qui concerne l'exercice des compétences propres à ce dernier, puis définitivement une fois la clôture des opérations comptables constatée ultérieurement en 2018.

## **Redevance assainissement 2017/2018**

En raison du transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes du Pays de Craon au 01 janvier 2018, le conseil municipal décide de ne pas augmenter la redevance assainissement. Il maintient donc le forfait annuel à 49 € HT et le coût de traitement par m<sup>3</sup> consommé à 0.49 € HT (avec un minimum de 30 m<sup>3</sup> facturés par foyer par an).

## **Révision des conditions de location des salles et du mobilier**

Le conseil municipal décide de revaloriser les tarifs de location des salles et du mobilier de 2.5 % en moyenne à compter du 01 janvier 2018. Il est rappelé que les associations et les particuliers doivent être assurés pour l'occupation des salles. Une attestation d'assurance responsabilité civile locative doit être fournie pour toute location de salles (salle communale de loisirs, salle de Jouvence, petite salle derrière la mairie).

## **100<sup>ème</sup> congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de son souhait de participer au congrès des maires les 21 et 22 novembre 2017. Les frais d'inscription en tant que congressiste s'élèvent à 95 € par participant. Cette participation ouvre droit à tous les débats organisés pendant le congrès.

Le conseil municipal décide que les frais d'inscription de Monsieur Jean-Claude MOREAU, Maire, au 100ème congrès des Maires de France seront pris en charge par le budget de la commune, les frais de transport et d'hôtel seront pris en charge par l'intéressé lui-même.

## **Questions diverses**

### **Passage du Téléthon**

Samedi 25 novembre 2017 à 14h20 à la petite salle derrière la mairie.

### **Vœux de la municipalité**

Ils auront lieu le samedi 06 janvier 2018, à 10h30.

Le 13 novembre 2017  
Le Maire,